



Succession portugal démarches à engager

Par **mamoune**, le **08/08/2008 à 02:29**

Bonjour, Existe-t-il au Portugal une recherche d'héritier, comme en FRANCE ?
Il y a -t-il un délai de prescription à la succession ?
Mes parents vivant au Portugal sont décédés, le dernier il y a deux ans.
Ma soeur sur place devait s'occuper de vendre la maison familiale, elle est bien en vente sur internet, mais je n'ai jamais été contactée par qui que ce soit.
Le doute s'installe...
Etant née au Portugal, bien que partie bébé, mon nom figure à l'état civil de la ville où je suis née, et où mes parents ont toujours vécu.
Dois-je contacter le notaire qui a fait la vente ?
Et comment m'y prendre d'ici en France ?
Merci de vos réponses.
Amicalement.

Par **Marion2**, le **08/08/2008 à 11:26**

Vous auriez du être contacté par le notaire au Portugal, afin de liquider la succession.
La maison de vos parents ne peut pas être vendue sans votre accord.
Contactez de toute urgence le notaire qui s'est occupé de la succession.
Cordialement

Par **mamoune**, le **08/08/2008 à 13:12**

Merci Laure je vais suivre vos conseils.
A bientôt, je ferai part de la suite, si cela peut servir à d'autres.
Encore merci de la rapidité à répondre.
A+